

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.01.08

| | |
|----------|----|
| Présents | 25 |
| Pouvoirs | 8 |

OBJET :
DÉNOMINATION
D'UNE VOIE : « RUE
ALAIN COLAS »

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240205-24_01_08-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre le 5 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE.

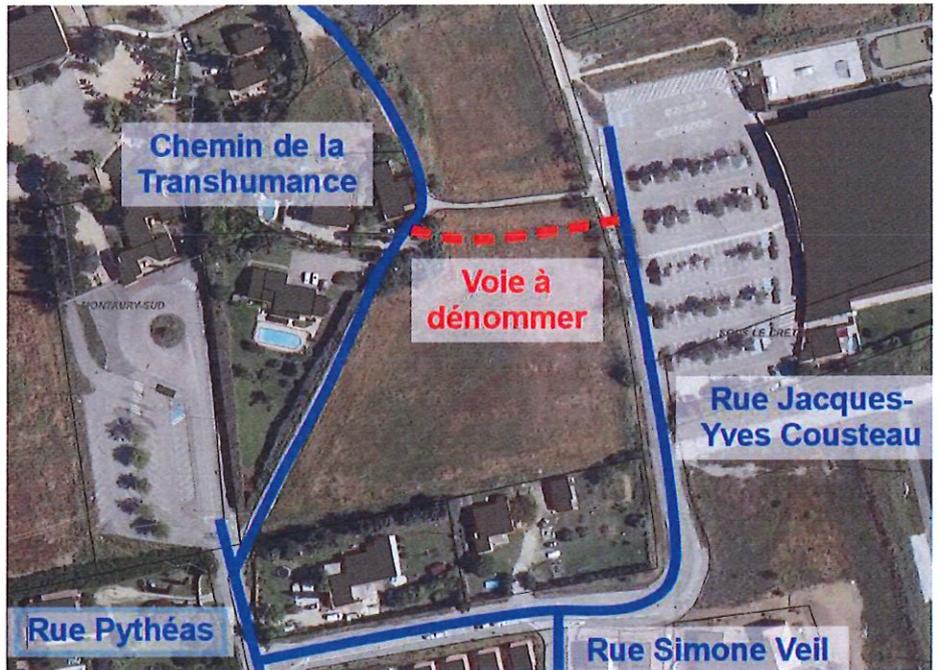
Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est tenu de procéder à la dénomination des voies de son territoire.

Dans le cadre du projet en cours de construction sur les parcelles cadastrées section BS n°55 et 56 sises lieudit Montaury, une nouvelle voie est créée, reliant le chemin de la Transhumance à la rue Jacques-Yves Cousteau / parking du complexe Guy Drut. Afin de pouvoir établir l'adressage des nouvelles constructions réalisées dans la cadre du projet précité, il convient de procéder à la dénomination de cette nouvelle voie.



Localisation de la voie à dénommer



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 25 janvier 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

DECIDE de dénommer la voie susmentionnée, et située entre le chemin de la Transhumance et la rue Jacques-Yves Cousteau / complexe des Terres Blanches : **Rue Alain Colas**.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les formalités liées à cette décision.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.